

Synthèse de la réunion CCAS du 15 décembre 2025

- **Lecture du procès-verbal de la réunion du 21 mai 2025.**

👉 **Adoption à l'unanimité.**

.....

- **Communication du Rapport Social Unique 2024.**

Le Rapport Social Unique est établi autour de 10 thématiques : l'emploi, le recrutement, les parcours professionnels, la formation, les rémunérations, la santé et la sécurité au travail, l'organisation du travail et l'amélioration des conditions et la qualité de vie au travail, l'action sociale et la protection sociale, le dialogue social, la discipline.

Le RSU 2024 est une photographie du personnel communal au 31 décembre 2024 et permet de déceler des axes de progrès et les points forts de la collectivité.

👉 **Dans ces conditions, il donc proposé au conseil d'administration de prendre acte de la présente synthèse du RSU 2024, avant publication réglementaire sur le site internet de la commune.**

.....

- **Dispositif de lutte contre l'habitat indigne.**

La plateforme gouvernementale « Signal Logement » permet de signaler, suivre, gérer et résoudre des situations de logements indignes ; elle est accessible à toute personne constatant l'état d'indignité d'une habitation (élus, propriétaires, locataires, voisins, familles...)

Le but de cette plateforme est d'accompagner les occupants d'habitations indignes vers une amélioration de leurs conditions de logement. A ce jour, trois situations sont suivies sur le territoire communal.

.....

- **Mise à disposition de personnel à la résidence La Nougeraie.**

👉 **La convention de mise à disposition de personnel est reconduite pour une durée d'un an, à compter du 1^{er} janvier 2026.**

.....

- **Adhésion du CCAS à la convention de participation au risque santé entre le Centre de Gestion de la Vienne et la Mutuelle Nationale Territoriale, et la participation financière mensuelle.**

La réforme de la protection sociale des fonctionnaires, ordonnée en 2021, prévoit une participation financière des employeurs publics à la couverture complémentaire santé des agents.

La participation des employeurs est conditionnée au conventionnement du contrat collectif entre le Centre de Gestion 86, auquel est affilié le CCAS, et la MNT qui a remporté la mise en concurrence.

👉 **Les membres du conseil d'administration, à l'unanimité, décident d'adhérer à la convention de participation au risque santé conclue entre le Centre de Gestion 86 et la MNT, et autorisent le Président à signer ladite convention et à inscrire les crédits nécessaires au budget 2026.**

- **Adhésion du CCAS au service de médecine préventive du Centre de Gestion 86.**

👉 Les membres du conseil d'administration, à l'unanimité, décident de renouveler l'adhésion du CCAS au service de médecine préventive du Centre de Gestion de la fonction publique territoriale de la Vienne, d'autoriser le Président à signer ladite convention et d'inscrire les crédits nécessaires au budget 2026.

- **Reconduction du contrat d'assurance.**

👉 Les membres du conseil d'administration, à l'unanimité, décident de reconduire le contrat d'assurance statutaire du personnel avec la CNP, pour l'année 2026, autorisent le Président à signer le contrat et à inscrire les crédits nécessaires au budget 2026.

- **Point sur la situation d'un agent.**

Le Président informe le conseil d'administration de la demande de renouvellement de mise en disponibilité pour convenances personnelles d'un agent du CCAS, à partir du 4 janvier 2026 jusqu'au 3 janvier 2027.

- **Questions diverses.**

- Fonctionnement de l'épicerie solidaire ELAN à Gençay : l'épicerie est fermée depuis la fin du mois de novembre et rouvrira ses portes mi-mars. Durant cette fermeture, les Restos du Cœur assurent la distribution alimentaire.
- Transports : la plateforme de Transport Solidaire connaît une augmentation des demandes, essentiellement pour des consultations médicales vers Poitiers, Civray, Confolens. Le nombre de chauffeurs solidaires est nettement insuffisant.

Rappel : le service de transport à la demande mis en place par la Communauté de Communes Vienne et Gartempe, le V'Bus, fonctionne bien entre L'Isle Jourdain et Montmorillon. Quant aux cars régionaux, la ligne Gençay-Poitiers assure plusieurs trajets par jour.

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Président remercie l'ensemble des membres présents et lève la séance à 15h15.